



Ministère de l'Éducation Nationale

21 bis rue d'Auvergne 41000 BLOIS  
Tél : 02 54 90 48 00 Fax : 02 54 90 48 01  
E-mail : [ce.0410832g@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.0410832g@ac-orleans-tours.fr)  
[www.lyc-delaunay-blois.fr](http://www.lyc-delaunay-blois.fr)

## DÉFINITION DE L'EMPLOI

Le titulaire du diplôme d'état d'aide-soignant exerce sa profession dans un établissement à caractère social ou médico-social ou en service de soins à domicile. Le rôle de l'aide-soignant s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins.

Les différentes tâches sont effectuées en collaboration avec l'infirmier sous la responsabilité de celui-ci dans la limite de la compétence reconnue à l'aide-soignant du fait de sa formation.

L'aide-soignant accompagne la personne dans les activités de la vie quotidienne. Il contribue à son bien être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

## QUALITÉS REQUISES

- motivation réelle pour s'occuper des autres et pour accepter les contraintes de la vie professionnelle en milieu médical
- souci constant de l'hygiène
- ponctualité, ouverture d'esprit et discrétion
- implication dans le travail en équipe.

## CONDITIONS ET MODALITÉS D'INSCRIPTION DANS LA FORMATION

- La capacité d'accueil de la formation est de 25 stagiaires.
- Avoir 17 ans minimum le jour de l'entrée en formation
- Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve écrite d'admissibilité.
- L'entrée en formation nécessite le respect des obligations vaccinales en vigueur pour les formations paramédicales.

## FINANCEMENT :

- Possibilité de bourses régionales
- Possibilité de bourses nationales

## L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

Sont dispensés :

- les candidats titulaires d'un titre ou diplôme au minimum du niveau IV (Bac)
- les candidats diplômés du secteur sanitaire et social de niveau V
- les candidats titulaires d'un diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires,
- les étudiants ayant suivi la 1<sup>ère</sup> année d'études conduisant au diplôme d'état d'infirmier et n'ayant pas été admis en 2<sup>ème</sup> année.

Elle comprend une épreuve de culture générale, de biologie humaine et d'aptitudes numériques.

Le candidat ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 est déclaré admissible. Il subira une épreuve orale d'admission constituée d'un entretien avec un jury.

Une note inférieure à 10 sur 20 est éliminatoire.

## FORMATION

Elle se déroule sur 10 mois avec 17 semaines de cours et 24 semaines de stages (4 semaines chacun) et 3 semaines de congés.

L'horaire hebdomadaire au lycée et en stage est de 35 heures.

Le DEAS s'obtient par le suivi et la validation de l'intégralité de la formation.

## FRAIS SCOLAIRES

- Tenues professionnelles obligatoires 75 € environ
- La Région Centre en décembre 2012 a apporté un soutien financier en versant une aide de 30 €
- Les stagiaires n'ont pas la possibilité d'être hébergés à l'internat mais peuvent utiliser la demi-pension du lycée Dessaignes.
- Pour la demi-pension, le ticket repas est à 4,00 €